



## **Collège au cinéma 2022-2023 : présentation du projet pédagogique par les enseignants**

La présentation d'un projet pédagogique par les enseignants **conditionne la candidature de votre établissement à Collège au cinéma en 2022-2023.**

Merci de préciser **les actions pédagogiques en lien avec les films de la programmation 2022-2023 qui motivent votre demande d'inscription** en mettant en valeur les questions de cinéma abordées, les apports pour les élèves, les compétences visées, les pistes de travail en interdisciplinarité...

Rappel : le dispositif « Collège au cinéma » a pour objectifs de :

- Former le goût et susciter la curiosité de l'élève spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et en version originale ;
- Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les secteurs éloignés d'un cinéma ;
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les élèves et les salles de cinéma.

*n. b. : la présentation du projet n'excèdera pas 2 pages. Elle sera jointe, en format pdf, dans le formulaire d'inscription sur la plateforme [seine-et-marne.fr](http://seine-et-marne.fr) (rubrique téléservices)*